Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des

sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 121 (2023)

Heft: 4

Artikel: Unir nos forces et exploiter les synergies

Autor: Grosjean, Esther

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041642

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Unir nos forces et exploiter les synergies

En novembre dernier a eu lieu le premier évènement commun entre la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) et l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE). Les deux groupes professionnels souhaitent renforcer leur collaboration à l'avenir. Quels sont les projets communs et les visions partagées? Où émergent les défis? Andrea Weber, secrétaire générale de la FSSF, et Dina Wyler, directrice de l'ASCPE, échangent autour de ces questions ici.

PROPOS RECUEILLIS PAR ESTHER GROSJEAN

Obstetrica: L'année dernière a eu lieu le premier évènement commun entre la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) et l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE). Comment en est-on arrivé à cette collaboration?

Andrea Weber-Käser: Il était clair depuis longtemps que nous devions parvenir à mieux collaborer entre nos deux associations au niveau national. Dans certains cantons, une telle collaboration existe déjà au niveau de la base, comme le montrent divers exemples de bonnes pratiques dans différentes régions (voir page 48 et suivantes), mais il manque un échange structuré. Sur le plan national, il n'y a pas de rencontres régulières ni d'évènements communs. Or, notre but est de diffuser dans toute la Suisse les exemples de bonnes pratiques dans lesquels des sagesfemmes et des consultant·e·s petite enfance sont impliqué·e·s. Nous avons longuement réfléchi à la manière de réunir le plus grand nombre de personnes possible et à la forme à donner à cette rencontre. En raison de la pandémie, nous avons opté pour la conférence en ligne. Comme nous avons pu le constater encore plus clairement lors de la préparation, il y a beaucoup de personnes qui mènent de très beaux projets. Nous ne les connaissions pas du tout; et nous avons même eu la possibilité d'en faire une sélection pour le premier évènement. Ce sont des exemples qui ont également servi à faire rayonner nos deux associations. En effet, nous nous présentons ensemble face à l'extérieur et nous parlons aussi ensemble au niveau national. L'idée d'un évènement commun est née d'un échange avec l'ancienne directrice de l'Association suisse des consultations parents-enfants (prédécesseure de Dina Wyler). A la fin de l'année, Dina Wyler nous a rejointes et nous avons lancé le projet.

Dina Wyler: Je suis arrivée avec un regard neuf, et la seule conclusion logique que j'ai pu tirer était que l'ASCPE et la FSSF ont de nombreuses préoccupations communes. Les ressources sont limitées et nous devons donc d'autant plus unir nos forces. Nous voulons désormais collaborer à deux niveaux. D'une part, il faut jouer un rôle de précurseur, montrer que les deux associations sont actives par le biais de la direction et des présidences sur le plan politique et national ainsi que dans les «Notre but est de diffuser dans toute la Suisse les exemples de bonnes pratiques dans lesquels des sagesfemmes et des consultant·e·s petite enfance sont impliqué·e·s.»

ANDREA WEBER-KÄSER

différentes régions cantonales. D'autre part, en tant qu'associations, nous sommes des fournisseurs d'informations et sommes donc indispensables pour la coordination et la mise en réseau. Souvent, le problème est déjà que les personnes de la base ne sont pas au courant des projets. Chaque région fonctionne différemment. Un échange commun était donc très important pour nous. Le fait que l'intérêt ait été si grand nous a beaucoup réjouies; 90 personnes ont participé et la bienveillance était également présente des deux côtés.

Les maîtres mots sont donc «union des forces» et «défense des intérêts communs»: qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Dina Wyler: Nous avons des intérêts politiques communs, à savoir le financement dans le domaine de l'encouragement de la petite enfance ainsi que la prévention. Plus précisément, il s'agit de la prévention de la prématurité, du congé parental en général et de la protection de la maternité avant la naissance. Ce sont des sujets qui font actuellement l'objet de débats politiques (voir p. 41) et pour lesquels des connaissances spécialisées sont nécessaires.

Andrea Weber-Käser: Hormis les affaires politiques importantes, pour lesquelles des synergies ont été utilisées dans le passé, il s'agit de rendre visible le domaine de la petite enfance. La première année avec un nouveau-né est une phase vulnérable; même pour la petite enfance, il n'y a malheureusement que peu de lobbying en raison des structures cantonales. Il est important de donner un visage à cette phase et de montrer

qui s'occupe de ce domaine d'activité, qui est à l'interface entre les sages-femmes et les consultant·e·s petite enfance. L'union fait la force, et nous aspirons à un développement commun au niveau politique.



Dina Wyler: Tout ce qui est investi dans la petite enfance s'avérera payant par la suite. Avec Flavia Wasserfallen comme présidente de l'ASCPE, nous sommes très bien positionnés sur le plan politique.

Pourquoi une prise en charge professionnelle sans interruption, de la naissance à l'école maternelle, est-elle si importante?

Andrea Weber-Käser: La période où l'on devient une famille est une phase sensible. Il y a non seulement le développement de l'enfant, mais aussi l'évolution personnelle, à savoir trouver son rôle de mère et de père. Cela soulève de nombreuses questions et un bon accompagnement est indispensable. Grâce aux sages-femmes et aux consultant·e·s petite enfance, les parents ont la possibilité d'être accompagnés et de tisser un réseau autour d'eux. Cela peut être fait dès la grossesse ou le post-partum par la sage-femme et être poursuivi ensuite par les pédiatres, les consultant·e·s petite enfance, les services cantonaux ou d'autres spécialistes du soutien psychologique ou social. Il est essentiel



toutefois que le «tissage» commencé puisse toujours être transmis au service approprié. L'investissement dans la création d'un réseau vaut la peine: si une famille ne peut pas être soutenue en cas de crise, cela se traduit souvent par une rupture de la relation avec l'enfant. Et c'est ce qu'il faut éviter. Il ne faut en aucun cas laisser les choses s'aggraver. Dépression maternelle ou même paternelle, problèmes sociaux, difficultés financières, nombreuses sont les difficultés qui peuvent survenir au cours de la première année.

Dina Wyler: Il y a en fait trois avantages importants que j'aimerais souligner. Premièrement, une transmission sans heurts au sein du réseau existant permet aux parents de ne pas être déstabilisés lorsqu'il y a des problèmes. Elle a également un effet de signal sur les parents lorsqu'ils voient qu'il existe un dialogue entre les consultant·e·s petite enfance et les sages-femmes. Deuxièmement, le réseau aide aussi la sage-femme et le·la consultant·e petite enfance. Ils·elles savent en effet que les deux défendent la même cause et que le suivi des familles peut se poursuivre. Cela conduit logiquement à une meilleure compréhension des besoins et des difficultés que rencontrent les deux groupes professionnels. Troisièmement, les autres partenaires participant au réseau y trouvent également un avantage. C'est le cas par exemple des pédiatres. La question centrale pour les parents est: à qui dois-je m'adresser et quand?

Andrea Weber-Käser: Sages-femmes, consultante es petite enfance, services cantonaux, pédiatres et soutien social et psychologique: le «tissage» commencé est transmis d'un service à l'autre. Il ne s'agit toutefois pas seulement de continuer à tisser le réseau, mais aussi de défaire les nœuds. Les sagesfemmes et les consultantes petite enfance doivent penser ainsi: maintenant, cette question concerne tel ou tel secteur, je peux y référer cette famille. Il ne s'agit que de recommandations et il faut les considérer comme une prestation de nos groupes professionnels.

Où en sommes-nous aujourd'hui? La collaboration entre sages-femmes et consultant·e·s petite enfance fonctionne-t-elle bien? Où se situent les plus grands défis?

Dina Wyler: L'objectif est d'avancer. Le fait que la collaboration fonctionne conduit aux résultats souhaités: plus de compréhension mutuelle pour les groupes professionnels respectifs, plus de satisfaction chez les parents, ce qui à son tour profite à la collabora-

tion avec des tiers. Dans certains cantons, des intervisions ont également lieu, lors desquelles on examine ensemble des cas difficiles et on échange des informations. Cependant, l'un des obstacles dont nous entendons régulièrement parler est le manque de financement. Le travail de mise en réseau est un travail; il nécessite des ressources et de l'argent et vient s'ajouter au travail déjà fait. Or, les processus de transmission ne sont pas toujours payés, il n'y a souvent pas de budget pour cela. La frustration à ce sujet nous a été communiquée lors de l'évènement. Dans notre système fédéral, les solutions à ce problème diffèrent et les ressources financières disponibles varient fortement. D'un autre côté, une collaboration plus étroite peut aussi conduire à une plus grande sérénité dans les deux groupes professionnels.

Comment parvenir à une bonne répartition entre les deux groupes professionnels? Il faut en effet éviter que l'un coupe l'herbe sous les pieds de l'autre...

Andrea Weber-Käser: Nous ne voulons pas être des concurrentes qui se disputent la clientèle. Mais la cohabitation doit aussi s'apprendre. Le lâcher-prise en fait également partie. Après plusieurs semaines, une sagefemme confie éventuellement la famille à une consultante petite enfance; cette transmission peut être organisée de manière bienveillante, comme l'a montré la réunion d'échanges. Il est par exemple possible de tenir une liste de contrôle que l'autre partie reçoit. Il n'y aura jamais de coupure nette entre les champs d'activité des deux groupes professionnels, du moins pas la première année. Il y aura toujours des interfaces et, espérons-le, des transmissions en douceur; les familles doivent utiliser les deux réseaux. Quand faut-il se retirer et quand s'engager? Ces questions valent pour les deux groupes professionnels. Un regard en arrière sur l'époque où la collaboration n'en était qu'à ses débuts et que les sages-femmes connaissaient à peine les thématiques des consultant·e·s petite enfance et vice-versa nous conforte dans notre travail commun. Il est très réjouissant de voir ce qui a été fait au cours des dix dernières années.

Dina Wyler: Le processus d'élaboration se fait ensemble, mais la confiance, elle aussi, doit être bâtie ensemble. En tant qu'ASCPE, nous souhaitons que les jeunes parents connaissent encore mieux notre offre, et les sages-femmes y contribuent de plus en plus. Il

est également important de se pencher sur les coûts, d'attirer l'attention sur les offres existantes et de ne pas faire de doublon. Les exemples de bonnes pratiques montrent le chemin à emprunter et inciteront, espérons-le, d'autres régions et cantons à suivre l'exemple. Le fait que certaines sages-femmes aient du mal à lâcher prise montre aussi à quel point elles sont concernées par les familles. Il leur tient à cœur de s'occuper d'elles. Mais ensemble, cela fonctionne encore mieux.

Que peuvent espérer les sages-femmes et les consultant-e-s petite enfance sur le plan financier?

Andrea Weber-Käser: Le travail de réseautage effectué par les sages-femmes avec les services sociaux, les pédiatres, les autorités de protection, les gynécologues ou l'hôpital en cas de réhospitalisation n'est pas indemnisé. Seuls très peu de cantons paient pour les transmissions communes, bien que celles-ci soient justement d'une extrême importance. Dans chaque canton, il s'agit d'intervenir et de s'engager dans un dialogue politique; nous avons besoin d'exemples de bonnes pratiques des cantons où on y est parvenu, tandis que dans les autres il faut entamer un travail politique. Il devrait y avoir des négociations cantonales pour que ce temps soit payé. Les sages-femmes doivent pouvoir se doter de structures professionnelles au sein du réseau de la petite enfance, et pour cela il faut des ressources financières.

Dina Wyler: Nous pouvons offrir la plateforme de réseautage. Nous pouvons montrer comment il est possible de collaborer au niveau national, cantonal ou régional; mais, avec un système de santé fédéraliste, nous ne pouvons pas dicter ce que chacun doit faire.

Qu'est-ce qui est envisagé? Comment planifiez-vous votre avenir commun?

Andrea Weber-Käser: Il y a encore beaucoup de questions à clarifier. Faut-il répéter l'offre? Comment pouvons-nous soutenir certains cantons? Comment mettre en relation les personnes qui l'ont fait avec celles qui souhaitent le faire? Ou, au niveau cantonal, comment transmettre les contacts afin de rassembler des données pour un argumentaire? Nous venons à peine de commencer et tout prend déjà de la vitesse. En tout cas, les idées ne manquent pas et je me réjouis de poursuivre notre collaboration.

Dina Wyler: J'ai été très heureuse de voir que les trois régions du pays étaient repré-



La consultation parents-enfants: une identité multiple et une organisation région-dépendante

Si l'association faîtière reprend – presque! – le terme allemand de Mütter- und Väterberatung (littéralement «conseil aux mères et aux pères») dans sa dénomination d'«Association suisse des consultations parents-enfants», les conseiller ère s y officient sous des profils et dénominations divers tels qu'infirmier-ère-s petite enfance (IPE) ou puériculteur-rices, ou encore conseiller ère ou consultant e petite enfance, ce dernier titre désormais officiel étant sanctionné depuis novembre 2021 par un diplôme fédéral de degré tertiaire.

Les IPE ou conseiller·ère·s travaillent en outre pour des entités très différentes, souvent privées/associatives (Croix-Rouge, par exemple, à Fribourg, Avasad dans le canton de Vaud [voir aussi l'article page 49], ou le Centre de puériculture jurassien, association gérée par un comité de bénévoles [voir par ailleurs le témoignage p. 46]), et dont l'étendue d'action est variable selon les régions/districts.

Leurs services, la plupart du temps offerts aux parents, sont financés par les cantons et/ ou les communes. Les consultations parents-enfants ou centres de puériculture sont informées des naissances, selon les lieux, par le canton, les communes, les maternités ou les sages-femmes indépendantes, parfois via une permanence (voir l'encart p. 50).



Pour plus de détails, voir la statistique 2022 de l'Association suisse des consultations parents-enfants sur www.sf-mvb.ch



Plus d'informations sur le diplôme fédéral de consultant e petite enfance sur www.sf-mvb.ch

ENTRETIEN AVEC



Dina Wyler, directrice de l'Association suisse des consultations parents-enfants.



Andrea Weber-Käser, secrétaire générale de la Fédération suisse des sages-femmes.

sentées lors de l'évènement. Il faut poursuivre dans cette voie et continuer à diffuser les exemples de bonnes pratiques. Nous avons reçu de nombreuses communications de consultant·e·s petite enfance qui auraient aimé participer à la conférence en ligne. Cette fois-ci, elle était réservée aux présidentes de section de la FSSF et aux représentantes des centres de coordination cantonaux et associations cantonales de l'ASCPE. Nous verrons ce qui se passera à l'avenir nous y travaillons. o

Texte traduit de l'allemand par Marco Fachin, Intertrad.



Plus d'informations sur le site de l'Association suisse des consultations parents-enfants: www.sf-mvb.ch



A la fois sage-femme et puéricultrice: un témoignage

Je suis infirmière, sage-femme indépendante (SFI) – je fais principalement du suivi post-partum et de la préparation à la naissance, je travaille à un taux variable – et puéricultrice à 40 % pour le canton du Jura. J'ai toujours apprécié le travail à domicile et j'apprécie avoir ces deux «casquettes». Mon travail au quotidien est varié, je vois les enfants évoluer, c'est riche. Et puis je marie la sécurité d'avoir un emploi salarié avec le plaisir du travail indépendant, le tout sans avoir autant d'horaires irréguliers qu'en hospitalier.

Suivi facultatif et gratuit

Mon activité de puéricultrice consiste à faire un suivi, facultatif et gratuit, pour les enfants de 0-4 ans. Les demandes des familles émanent principalement au cours de la première année de vie, avec des questions sur l'alimentation, le sommeil, puis éventuellement l'arrivée du deuxième, l'éducation, etc. Nous n'avons pas de permanence, mais un bureau avec des consultations sur place, ou encore par téléphone ou à domicile – cela dépend de la situation de la famille, de l'âge de l'enfant, ou s'il y a une grande fratrie et qu'il est plus compliqué pour les parents de se déplacer, etc. C'est au cas par cas.

L'annonce des naissances, un enjeu

Depuis un an à peu près, l'hôpital et le canton annoncent les naissances aux puéricultrices. Ainsi le maillage est plus serré, et nous sommes informées des naissances à l'hôpital du canton et des autres naissances via l'état civil. C'est une organisation récente et qui facilite notre introduction aux familles, car jusque-là nous avions de la peine à atteindre les familles, par exemple dont les naissances se faisaient dans d'autres cantons. Notre service est certes facultatif mais nous avons pour mandat du canton de nous présenter à toutes les familles et de faire connaître l'offre, afin qu'elles sachent qu'elle existe et qu'elle est gratuite.

Avant, les puéricultrices n'avaient pas les noms et les adresses des familles, et jusqu'à la pandémie de COVID-19, elles passaient une à deux fois par semaine dans les chambres de la maternité pour faire connaître le service. L'avantage c'est que cela donnait un visage sur une offre. Mais, et je l'ai vécu en tant que sage-femme hospitalière, il peut être mal vécu par les équipes et les mamans de devoir s'adapter aux visites d'intervenant·e·s externes... La pandémie de COVID-19 a stoppé ces visites. Donc les puéricultrices n'ont plus eu accès aux familles – nous n'étions qu'un flyer parmi d'autres, nous passions aux oubliettes et si les SFI ne parlaient pas de nous, les familles pouvaient se retrouver démunies après le suivi sage-femme. Le·la pédiatre voyait les familles à 2 et 4 mois, et parfois nous les envoyait, après des périodes où elles avaient pu se trouver bien seules.

La coordination SFI/puéricultrice

Nous sommes un petit canton et avons la chance de bien nous connaître, l'entente est tacite, il n'y a pas de protocole de collaboration officiel. En général, les puéricultrices prennent contact avec les familles entre 6 semaines et 3 mois après la naissance. Si une sagefemme termine un suivi avant, elle nous en informe. S'il y a des si-

Certaines questions, notamment autour de l'allaitement et du sommeil, mériteraient que nous ayons des formations communes et continues qui nous lient.

tuations particulières, le relai se fait plus précisément. Il n'y a pas de suivi «type». Je crois que la transmission se fait bien de façon générale – il y a celles qui le font systématiquement, et d'autres uniquement quand c'est nécessaire.

Nous sommes 7 puéricultrices pour 3,5 équivalents temps plein pour le canton, réparties sur 3 districts, avec 3 bureaux. Il y a sur le canton une bonne quinzaine de SFI. Nous essayons de faire une rencontre par année pour parler de la collaboration (mais cela a été ralenti par le COVID-19). Les questions que nous abordons ensemble peuvent concerner le secret professionnel par exemple (ce que les sages-femmes vont dire ou ne pas dire aux puéricultrices, par quel biais - téléphone, mail, mail sécurisé), ou bien le fait de demander aux mères leur avis quant au contenu de ces transmissions, ou encore la manière d'aborder certains sujets. Nous n'avons pas les mêmes formations, et certaines questions, notamment autour de l'allaitement et du sommeil, mériteraient que nous ayons des formations communes et continues qui nous lient. Mieux on se connaît, mieux on se fait confiance, et plus les parents sont en confiance. Il peut être difficile pour eux de changer de professionnel·le qui les suit, il faut recréer un lien, et je pense que cela peut passer par plus de lien entre nous.

Les disparités

La collaboration se passe de plus en plus facilement, j'ai l'impression, les liens se nouent. Je suis entre les deux professions, ce qui me permet d'entendre les problèmes de chacune. D'un côté, il y a celles qui n'avaient pas les transmissions et avaient de la peine à entrer dans les familles, et de l'autre, celles qui avaient de la peine à introduire la puéricultrice si elles n'étaient pas convaincues, qui étaient prudentes.

Il faut aussi préciser que ces transmissions représentent du temps administratif qui n'est pas facturé pour les sages-femmes. Alors est-ce qu'il s'agit de temps perdu pour elles? Ou bien de conscience professionnelle, pour que les familles aient un suivi cohérent? En tant que puéricultrices, nous avons un salaire et un temps de travail fixes. Cet aspect lié au travail indépendant et au profil des SFI se retrouve aussi dans la formation continue: nous devons en tant que SFI financer nous-mêmes, et sur notre temps, notre formation continue qui est obligatoire, ce qui est une bonne chose. De l'autre côté, en tant que puéricultrice pour le canton, j'ai des formations

continues possibles (petit quota de jours et moyens offerts par mon employeur) mais non obligatoires. Ces disparités sont beaucoup ressorties lors de la matinée de rencontre entre la Fédération suisse des sages-femmes et l'Association suisse des consultations parents-enfants.

Partage d'expérience

J'ai aussi pris conscience de la grande complexités de certaines structures, parfois au sein d'un même canton! Cette mise en commun d'expériences m'a fait réaliser que les transmissions représentent un vrai enjeu, aux facettes multiples: le temps que ces transmissions demandent aux sages-femmes, le secret professionnel – et finalement la cohérence des suivis. o

Pour en savoir plus sur le centre de puériculture jurassien: https://puericulture-jura.ch

Marion Grosjean, infirmière, sage-femme indépendante et puéricultrice pour le Centre de puériculture jurassien (Franches montagnes).



Willo Kroll-W